

Séance ordinaire du 12 décembre 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°12122023D15

Objet : Ressources humaines – suppression de trois emplois

Date de la convocation et de l’affichage : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Christine CARREL
Sarah HENICKE		X		Annie BERARD

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D15-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL		X		Francine BORDON
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Daniel GALLET

Rapporteur : Evelyne FOURNIER, Adjointe en charge des ressources humaines, de la communication et de la participation citoyenne

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est rappelé à l'assemblée que suite à des mouvements de personnel, et à la réussite à concours d'un agent, des emplois ont été créés au cours de l'année 2023 :

- Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants à temps complet (délibération 09052023D05_1 du 9 mai 2023)
- Création d'un emploi appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs à temps complet (délibération 07112023D06 du 7 novembre 2023)
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet (délibération 07112023D08 du 7 novembre 2023).

En conséquence, il est nécessaire de supprimer trois emplois non pourvus :

- un emploi d'attaché territorial principal (l'agent qui occupait cet emploi a été remplacé par un agent occupant l'emploi fonctionnel de DGS),
- un emploi d'attaché territorial (l'agent qui occupait cet emploi a muté vers une autre collectivité et une procédure de recrutement est en cours sur un autre cadre d'emploi),
- un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2024 (l'agent qui occupait cet emploi sera nommé sur l'emploi d'agent de maîtrise nouvellement créé).

Ces suppressions ont reçu un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 novembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **DE SUPPRIMER** un emploi d'attaché territorial principal à temps complet ;
- **DE SUPPRIMER** un emploi d'attaché territorial à temps complet ;
- **DE SUPPRIMER** un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois :

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D15-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

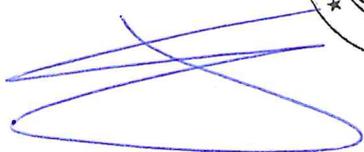
grade	catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire supprimée
Attaché territorial principal	A	1	0	35 h
Attaché territorial	A	2	1	35 h
Adjoint technique territorial	C	14	13	35 h

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 décembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Daniel GALLET



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D15-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D15-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023